



CP ORLEANS-SARAN

Des feux d'artifice pour la Saint-sylvestre !?

Saran, le 26 décembre 2022

Cette année, les préparatifs pour le réveillon de la Saint-sylvestre sont entrain de battre leur plein. Les dernières retouches sont en cours d'achèvement avec une surprise de taille pour les agents qui seront en poste sur la MAH1 durant cette période. En effet, l'organisatrice en chef des festivités sur ce bâtiment vient de positionner deux experts en pyrotechnique dans leur loge au 2ème étage. Situation banale pour les responsables de ce secteur, mais qui inquiète au plus haut point l'UFAP UNSa Justice du CPOS.

Nous confirmons que pour sa quiétude, cette responsable ne fait jamais les choses à moitié. Affecter deux maitres artificiers au 2ème étage est incontestablement de l'audace professionnelle. **Sachant que ce n'est pas elle qui assurera le spectacle lorsqu'il faudra intervenir.**

Blagues à part, ces deux pyromanes ont mis respectivement le feu à la cellule qu'ils occupaient le 10 décembre 2022 et le 23 décembre 2022. **Il aura fallu le professionnalisme des collègues équipés en ARI pour les faire sortir indemnes.**

Certaine de l'efficacité de ses prestataires de service, cette même responsable disait qu'elle ne pariait nullement rien sur une éventuelle récidive, mais « CA VA BIEN SE PASSER ! ».

Pendant qu'elle se permet d'ironiser sur les éventuels risques que sa décision TORDUE fait prendre aux personnels, nous croisons les doigts pour les collègues, notamment en service de nuit avec un effectif restreint qui auraient à gérer un feu nécessitant l'évacuation d'un étage de 80 détenus dont certains avec des profils particuliers.

Pourquoi ne pas affecter ces énergumènes au rez-de-chaussée ?

Simplement parce que cette responsable et son décisionnaire de l'ombre souhaitent avoir le calme et ne pas entendre le bruit du tapage des portes dont usent allègrement ces « pyromanes ».

Un surveillant a pris le temps de signifier à ce chefaillon que sa décision était incongrue, mais que pèse la parole « du petit personnel » dans la conception de ces PETITS CHEFS ?!

Le bureau local UFAP UNSa Justice demande au chef d'établissement de rappeler à ces encadrants IMBUS de leur grade que désormais, il est fortement souhaitable d'intégrer et consulter les surveillants sur ce type de décision.

Le bureau local UFAP UNSa Justice demande au chef d'établissement une clarification de la responsabilité de ce bâtiment. Les personnels veulent savoir qui dirige ce bâtiment ? Qui prend les décisions ? Est-ce la lieutenant ou son gradé roulement ? Qui dirige qui ?

Le bureau local UFAP UNSa Justice exige un changement immédiat d'affectation de ces deux pyromanes et donc leur placement dans des cellules où une éventuelle intervention sera la plus aisée possible pour les personnels.

LE BUREAU LOCAL

